

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION

TENU LES 5, 6 et 7 SEPTEMBRE 2012

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 5, 6 et 7 septembre 2012.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

- Ø Projet de loi 31
- Ø Élection provinciale 2012
- Ø Rapport Comité paritaire et conjoint - Sujets traités :
 - Problématique - Policiers intégrés à Rivière-du-Loup
 - Devis sur la rémunération globale
 - Projet horaire 9 h/12 h
 - Rémunération des agents en prêt dans l'emploi d'agent en relations communautaires
 - Politique vestimentaire
 - Commercialisation des services offerts par les SM
 - ECM et disponibilité et port du téléavertisseur
 - Agent retenu pour l'ONU malgré qu'un S/R ait plus d'ancienneté parce que ce dernier est en probation
 - Radar photo
 - Rappel en temps contigu à la relève précédant un retour de vacances

Projet de loi 31

En réponse à un directeur, le président, M. Pierre Veilleux, fait un bref résumé sur l'adoption du Projet de loi 31 modifiant la Loi sur la police. M. Veilleux mentionne que la problématique rencontrée sur le dépassement du seuil de 50 000 de population pour les villes couvertes par la Sûreté du Québec a été réglée. Une règle fut adoptée sur la possibilité du maintien de la desserte SQ pour les villes qui ont dépassé ou qui dépasseraient le seuil légal de 50 000 habitants. Par contre, M. Veilleux indique que le Gouvernement a retiré la possibilité de passer le seuil de 50 000 habitants pour 100 000. Pour les futures intégrations, les villes devront procéder à une consultation obligatoire de leurs citoyens sans obligation de référendum ou de registre.

Le Gouvernement a prévu une possibilité de mise en commun de certains services reliés aux mesures d'urgence sur approbation du Ministre.

Élection provinciale 2012

Le président, M. Pierre Veilleux, fait quelques commentaires sur les dernières élections provinciales, notamment sur l'historique des négociations sous les gouvernements péquiste et libéral et sur le caractère minoritaire du nouveau Gouvernement.

Rapport Comité paritaire et conjoint - Sujets traités :

Ø Problématique - Policiers intégrés à Rivière-du-Loup

M. Pierre Veilleux, président, indique aux membres du Conseil de direction que plusieurs policiers temporaires intégrés vivent une baisse salariale notable suite à l'intégration à cause du fait que la convention collective SM prévoyait une évolution des échelles de salaires jusqu'au salaire d'un agent première classe. Étant donné le changement de statut d'agent auxiliaire sur appel pour policier à horaire variable, M. Veilleux informe que cette problématique fut soumise au ministère de la Sécurité publique et que ceux-ci sont d'accord pour tenter de trouver une solution pour aider les policiers touchés. Nous sommes à discuter de certaines pistes de solutions pour éventuellement soumettre le tout au Conseil du trésor. Si les dossiers évoluent, il se pourrait qu'il y ait un impact sur les intégrations post 2006. À suivre...

Ø Devis sur la rémunération globale

Le président, M. Pierre Veilleux, rappelle aux membres du Conseil de direction que le Comité paritaire et conjoint s'est réuni à deux reprises pour discuter des modalités du devis qui servira à fixer le tableau comparatif de la rémunération globale pour la prochaine négociation. Des rencontres devraient avoir lieu après la campagne électorale pour tenter de rencontrer l'échéancier prévu pour mars 2013. À suivre...

Ø Projet horaire 9 h/12 h

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction que trois projets pilote seront mis de l'avant avec ce nouvel horaire, soit la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC de Kamouraska et la MRC de Montcalm. Les membres devront accepter à 80 % et la durée du projet sera d'un an. Le président devra reprendre les discussions avec l'employeur afin d'explorer la possibilité d'instaurer d'autres projets. À suivre...

Ø **Rémunération des agents en prêt dans l'emploi d'agent en relations communautaires**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que la SQ est encore en vérification dans ce dossier. L'employeur fait le tour de ces prêts en province et évalue les tâches assignées à ce type de fonction. Il se dit prêt à payer si les tâches rencontrent la description d'emploi existante. À suivre...

Ø **Politique vestimentaire**

M. Pierre Veilleux, président, répond à un directeur que le port obligatoire de la cravate est apparu dans la nouvelle directive de la SQ. Cette directive patronale fut présentée au Comité paritaire et conjoint avant d'être publiée. L'Association a fait des vérifications avec d'autres grands corps de police au Québec et tous les policiers qui doivent travailler en civil doivent porter la cravate. De plus, nous avons exploré le volet santé et sécurité et aucune jurisprudence n'existe sur le sujet. Cependant, l'Association a réussi à prévoir une exception du port de la cravate lorsque le policier juge que cela pourrait être dangereux pour sa sécurité et lors de la période estivale.

Ø **Commercialisation des services offerts par les SM**

Un directeur régional informe les membres du Conseil de direction à l'effet que des policiers de la ville de Montréal offriraient de la formation à d'autres services de police municipaux au niveau de la formation d'enquête collision niveau 3, alors que cette formation devrait être dispensée par la SQ par l'intermédiaire de l'ENPQ. Le président, M. Pierre Veilleux, demande au vice-président aux Griefs et à la formation de faire une vérification et d'intervenir au besoin.

Ø **ECM et disponibilité et port du téléavertisseur**

Un directeur régional informe les membres du Conseil de direction que la SQ demanderait aux membres formés ECM de donner une disponibilité sans rémunération et/ou porter le téléavertisseur. Le président, M. Pierre Veilleux, rappelle aux directeurs régionaux que le port du téléavertisseur pour ces agents n'est pas obligatoire et que, si l'employeur désire obtenir une disponibilité de service de la part de ces agents, l'employeur devra appliquer l'article 13 du contrat de travail.

Ø **Agent retenu pour l'ONU malgré qu'un S/R ait plus d'ancienneté parce que ce dernier est en probation**

Un directeur régional informe les membres du Conseil de direction de la situation décrite ci-dessus et que ces deux membres seraient issus de la même unité. Le président, M. Pierre Veilleux, mentionne que normalement la mission revient au plus vieux et que la probation peut être suspendue pendant l'absence. Cependant, il serait sage d'attendre que les étapes de sélection se fassent avant d'intervenir dans ce dossier.

Ø **Radar photo**

Une question est soulevée par un directeur régional relativement au Projet de loi 57 sur l'immunité relative aux policiers en devoir et les cinémomètres radar photo. M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction que le projet de loi adopté par le Gouvernement prévoit une immunité pour tous les véhicules d'urgence. Donc, plus de procédures administratives expliquant les circonstances, car le rejet se fera automatiquement par le bureau de vérification.

Ø **Rappel en temps contigu à la relève précédant un retour de vacances**

Un directeur régional demande de quelle façon devrait être payé un membre qui effectue des heures supplémentaires lors d'un rappel en temps contigu suite à une période de vacances. Le président, M. Pierre Veilleux, répond que, bien que la position de l'employeur soit de traiter ce genre de situation par période de 24 heures au niveau des vacances et des fériés, l'Association a toujours eu comme position que le membre est considéré en vacances et traité au taux double aussitôt qu'il quitte le travail et jusqu'à ce qu'il revienne au travail. Le président, M. Pierre Veilleux, demande au vice-président aux Griefs et à la formation de faire une intervention auprès des Relations de travail afin de régulariser la situation.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Ø Discipline
- Ø Déontologie
- Ø Francopol
- Ø Nouveau Code de discipline
- Ø Dossier du membre en attente d'une décision de la Cour d'appel
- Ø Dossier de l'Assemblée nationale
- Ø Poursuite civile - Site Web *sureteduquebec.com* et autres (*magouilleurs.com*)

Discipline

Le vice-président à la Discipline et la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 39 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 33 dossiers en attente d'audition.

Déontologie

Le vice-président à la Discipline et la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 13 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 40 dossiers en attente d'audition.

Dans la mesure où des membres pourraient être retardés ou ayant un refus d'avoir accès à une promotion ou une mission étrangère (Haïti), il est important d'en informer votre Association afin que nous puissions faire des interventions pour accélérer les procédures dans ces situations spécifiques.

Francopol

Le vice-président à la Discipline et la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il a été invité par la Sûreté du Québec à agir comme conférencier lors du colloque Francopol (réseau international francophone de formation policière). Le thème de ce colloque tenu au mois de septembre 2012 à l'École nationale de police du Québec était « Comportement policier et citoyen ». Sous ce

thème, plusieurs sujets ont été abordés concernant l'éthique, la déontologie et les cadres législatifs applicables.

Le sujet abordé par M. Painchaud fut l'importance du respect des règles d'équité procédurale en matières déontologique et disciplinaire. Le titre de sa conférence : « Déontologie et discipline : la légitimité requise aux yeux des policiers! »

Nouveau Code de discipline

Le vice-président à la Discipline et la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction que le nouveau Code de discipline est passé en prépublication dans la *Gazette officielle* durant le mois de juillet 2012. Le règlement devrait être adopté par le nouveau Conseil des ministres au cours de l'automne et le nouveau code devrait entrer en vigueur en janvier 2013. M. Painchaud mentionne qu'il s'agit d'un règlement comportant des dispositions permettant une défense pleine et entière des policiers et qu'il s'agit du meilleur Code de discipline policier en Amérique du Nord.

Dossier du membre en attente d'une décision de la Cour d'appel

Le directeur de l'Outaouais, M. Charles Hopson, demande si nous aurons bientôt une décision de la Cour d'appel dans le dossier impliquant un de ses membres reconnu coupable d'une entrave à la justice en première instance. M. Painchaud explique que nous devrions avoir une décision de façon imminente.

N.B. Au moment d'écrire ce rapport, une décision de la Cour d'appel acquittant le membre en question fut rendue le 1^{er} novembre 2012, annulant ainsi la menace d'une destitution automatique.

Dossier de l'Assemblée nationale

Le vice-président à la Discipline et la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait mention de l'excellent travail effectué par le directeur du Quartier général de Québec, M. Chrystian Leclerc, dans son assistance aux membres visés par des procédures légales entourant les événements médiatisés de l'Assemblée nationale.

Poursuite civile - Site Web *sureteduquebec.com* et autres (*magouilleurs.com*)

Le vice-président à la Discipline et la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'une entente fut intervenue mettant fin aux multiples sites Web diffamatoires visant les membres de la Sûreté du Québec. Rappelons-nous que l'Association avait déposé une poursuite civile contre les propriétaires et diffuseurs de ces sites.

N.B. Voir Bulletin spécial n° 18.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. PIERRE LEMAY

- Ø Griefs - Repas territoire assigné 12 heures
- Ø Griefs - Logement à Fermont
- Ø Demande d'uniformiser dans chacun des districts l'interprétation sur la réclamation de la prime d'enquêteur
- Ø Est-ce que la Sûreté peut obliger un membre prêté à une autre unité d'utiliser son véhicule personnel pour se rendre au travail?
- Ø Réunion de poste alors qu'un membre est en congé. La Sûreté peut-elle modifier l'horaire du membre?
- Ø Article 10.15 du contrat de travail sur la modification de l'horaire de travail, ajout d'une relève de soir pour les enquêteurs
- Ø Application de la prime de remplacement pour les responsables d'équipe à la Surveillance physique
- Ø Congé à traitement différé en vertu de l'article 27 du contrat de travail
- Ø Interprétation de l'article 17 du contrat de travail par rapport au remplacement d'un membre de grade ou de fonction supérieure
- Ø Remerciements

Griefs - Repas territoire assigné 12 heures

M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, confirme que la Sûreté du Québec a fait droit aux 19 griefs. Les membres ont été remboursés avec intérêts.

À l'avenir, un membre sur l'horaire de 12 heures assigné à prendre ses deux repas dans son territoire d'attache aura droit à l'allocation du dîner et du souper prévue à l'Annexe « K ».

Griefs - Logement à Fermont

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Lemay, explique que la Sûreté du Québec a acheté des maisons préfabriquées et que le projet en cours présentement devrait être complété à la fin de l'année 2012.

Demande d'uniformiser dans chacun des districts l'interprétation sur la réclamation de la prime d'enquêteur

En réponse à deux directeurs, M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, explique qu'il est conscient du problème qu'ils vivent et qu'il a discuté de cette situation avec le capitaine Jonathan Ménard, des Relations de travail. Ce dernier partage notre interprétation de cet article. M. Ménard devait communiquer avec les autorités des régions touchées. M. Lemay relancera le sujet afin de régler définitivement l'entêtement.

Est-ce que la Sûreté peut obliger un membre prêté à une autre unité d'utiliser son véhicule personnel pour se rendre au travail?

En réponse à un directeur, le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Lemay, dit qu'en général la Sûreté du Québec fournit un véhicule. Cependant, lorsque les distances entre la résidence et les deux unités sont semblables, il est normal que la Sûreté du Québec paie le kilométrage excédentaire et, dans le dossier, on parle d'environ cinq (5) kilomètres.

Réunion de poste alors qu'un membre est en congé. La Sûreté peut-elle modifier l'horaire du membre?

En réponse à un directeur, M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, dit que l'article 10.11 permet à l'employeur de modifier l'horaire si le membre y consent. Dans la négative, la Sûreté du Québec ne peut modifier l'horaire.

Article 10.15 du contrat de travail sur la modification de l'horaire de travail, ajout d'une relève de soir pour les enquêteurs

En réponse à un directeur, le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Lemay, explique que l'article 10.15 du contrat de travail s'applique pour la création d'un nouvel horaire qui n'existe pas à l'Annexe « H ».

Cependant, la Sûreté du Québec peut ajouter une relève de soir aux enquêteurs en utilisant un horaire existant à l'Annexe « H ».

Application de la prime de remplacement pour les responsables d'équipe à la Surveillance physique

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Lemay, explique que cette prime est applicable seulement quand l'équipe est en opération. Dans tous les autres cas, les membres ne peuvent réclamer la prime de remplacement.

Congé à traitement différé en vertu de l'article 27 du contrat de travail

En réponse à un directeur, M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, explique que l'employeur n'a pas l'obligation d'accepter les demandes sous prétexte de la nécessité de service. Par exemple, au niveau des fonctions spécialisées avec peu de membres, l'employeur pourrait refuser le congé. Cependant, à l'article 26 du contrat de travail, un membre de plus de 10 ans de service a droit à l'application de cet article. Donc, la Sûreté du Québec doit accorder ce congé.

Interprétation de l'article 17 du contrat de travail par rapport au remplacement d'un membre de grade ou de fonction supérieure

En réponse à quelques directeurs, M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, dit que l'application de cet article est complexe, car chacun a son interprétation. Nous devons faire une analyse complète des pratiques et interprétations. Par la suite, nous devons discuter avec l'employeur pour harmoniser le tout.

Remerciements

En terminant, M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, a remercié l'ensemble des membres du Conseil de direction pour leur collaboration au cours des huit dernières années et, en particulier, depuis son élection au poste de vice-président aux Griefs et à la formation.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER

- Ø Sous-comité de Placement et promotion
 - Comité d'Analyse du tri sécuritaire
 - Liste des mouvements de personnel
 - Entrevue - Marteau
 - Postes isolés
 - Nouveau membre au sous-comité conjoint sur le Placement et promotion
 - Prochaine réunion du sous-comité de Placement et promotion
 - Placements effectués avec les nouvelles dispositions
 - Écriture des textes de la politique de gestion Emp.-Plac.-31
 - Emplois libérés avant le 1^{er} février 2012

Sous-comité de Placement et promotion

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, souligne que la seule réunion du sous-comité de Placement et promotion depuis le Congrès des délégués s'est tenue le 19 juin 2012.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne les quelques dossiers qui y ont été discutés :

✓ Comité d'Analyse du tri sécuritaire

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, indique qu'une réunion du comité d'Analyse du tri sécuritaire aura lieu le 5 septembre 2012, afin de statuer sur certains dossiers de membres en attente de promotion.

✓ Liste des mouvements de personnel

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, explique que la partie patronale a toujours l'intention de publier la liste des mouvements de personnel depuis l'OPS, que le système informatique ne le permet pas encore et

qu'elle devra ralentir le placement si nous exigeons de détacher du personnel pour le faire maintenant.

La partie patronale refuse de produire un fichier parallèle alors qu'elle travaille sur un fichier permanent.

✓ **Entrevue - Marteau**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'un membre a été convoqué par erreur pour une entrevue à Marteau.

M. Boucher ajoute que sa qualification sera valide s'il a à être convoqué selon les règles d'EP31 durant la prochaine année et nous avons obtenu que la moitié des congés pris pour sa préparation lui soient remis s'il n'obtient pas un emploi d'ici un an avec cette qualification, soit une remise de 2 ½ jours de congés.

✓ **Postes isolés**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, indique que nous avons convenu qu'il n'y ait aucun refus comptabilisé pour tous les emplois demandés par les membres des postes isolés au lieu que ce soit seulement pour les emplois de patrouilleur.

✓ **Nouveau membre au sous-comité conjoint sur le Placement et promotion**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'inspecteur Patrick Bélanger remplacera l'inspecteur-chef Richard Moffet au sous-comité conjoint sur le Placement et promotion, car ce dernier a été promu inspecteur-chef à la DNP.

✓ **Prochaine réunion du sous-comité de Placement et promotion**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, souligne que la prochaine réunion du sous-comité de Placement et promotion se tiendra le 11 octobre 2012.

✓ **Placements effectués avec les nouvelles dispositions**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que plus de 200 placements ont été effectués depuis la mi-mai 2012 avec les nouvelles dispositions de la politique de gestion Emp.Plac.-31, ce qui démontre que ces nouvelles règles fonctionnent bien.

✓ **Écriture des textes de la politique de gestion Emp.Plac.-31**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que la révision des textes complets de la politique de gestion Emp.Plac.-31 par M. André Fortin débutera la semaine prochaine et qu'elle sera suivie de la révision par la DPP. Par la suite, le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, effectuera la révision, qui sera suivie de la révision par les Méthodes. Finalement, le Directeur général de la Sûreté du Québec procédera à la signature des textes de la politique de gestion Emp.Plac.-31.

✓ **Emplois libérés avant le 1^{er} février 2012**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, demande aux directeurs de l'informer s'il y a des emplois libérés avant le 1^{er} février 2012 qui sont encore vacants, afin de faire des représentations pour que les processus soient enclenchés et pour s'assurer que les règles de l'OPS soient respectées.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Ø Griefs en négociation
 - Opération au laser
 - Prime vestimentaire
- Ø Arbitrages
 - Griefs en vertu de l'article 3
 - Griefs en vertu de l'article 35.04
- Ø Comité d'Absentéisme
- Ø Comité des Maux de dos
- Ø Comité de Recherche sur les liquides biologiques
- Ø Dossier du comité d'Entraînement conditionnement physique (GYM)
- Ø Projet du comité d'Équipement
- Ø Véhicules équipés de bandes translucides
- Ø Patrouilleurs en remplacement d'enquêteurs à long terme ayant de la difficulté pour changer leur pistolet Glock 26 pour le 17
- Ø Gala des Prix policiers

Griefs en négociation

- Opération au laser

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que les griefs pour les opérations au laser pour les yeux ont tous été réglés à l'avantage des membres. Pour ce qui est des prochains dossiers de ce genre, ils seront traités comme des maladies au sens de l'Annexe « C ».

- Prime vestimentaire

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que les griefs en rapport avec le paiement de la prime vestimentaire pour les membres en situation particulière dont il y a restriction médicale du port de l'uniforme seront traités dans les prochaines

semaines. Il y a ouverture de la part de la partie patronale afin de régler le litige. Les rencontres devraient se faire vers la mi-novembre.

Arbitrages

- Griefs en vertu de l'article 3

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, dans ce dossier, nous en sommes à la sélection de l'arbitre. Nous nous attendons à procéder au printemps 2013.

- Griefs en vertu de l'article 35.04

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, dans ce dossier, nous avons déposé un projet d'entente qui est présentement sous étude de la part de la Sûreté du Québec. Nous attendons un retour de leur part.

Comité d'Absentéisme

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que nous avons procédé à l'envoi du sondage à 1 000 de nos membres de façon aléatoire. M. Rolland informe l'assemblée que l'APPQ ne sait pas qui a été retenu pour ce sondage. M. Rolland assure que le processus reste confidentiel et demande de faire un rappel général afin que les membres qui ont reçu le document prennent le temps de le remplir.

Comité des Maux de dos

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que le comité d'étude sur les maux de dos a soumis un rapport synthèse avec recommandations. Parmi les recommandations, citons celle touchant le développement d'un ceinturon de 11 degrés d'inclinaison et il y a une proposition de faire une réorganisation du travail, car le travail assis représente une large partie du temps d'exposition dans une situation qui nous a été rapportée comme étant une cause des maux de dos.

Comité de Recherche sur les liquides biologiques

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a l'intention de créer un comité qui étudiera les problématiques reliées aux liquides biologiques lors de nos interventions auprès des citoyens. M. Rolland informe que les événements impliquant des liquides biologiques représentent plus de 25 % de nos dossiers d'accidents du travail.

Dossier du comité d'Entraînement conditionnement physique (GYM)

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a fait des propositions afin que les districts éloignés puissent jouir d'une même accessibilité que nos membres des grandes régions. M. Rolland explique qu'il ne veut pas faire de district orphelin. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a suggéré que l'entraînement à domicile soit pris en considération pour les régions éloignées. La Sûreté du Québec cherche présentement à valider la position du remboursement d'appareil ou de paiement sur assermentation du membre. Dans ce dossier, M. Rolland a aussi proposé un *opting out*.

Le vice-président Rolland informe l'assemblée qu'il fera un projet syndical qui sera déposé au Comité paritaire et conjoint advenant que le piétinement persisterait à recevoir les réponses de la part de la Sûreté du Québec.

Projet du comité d'Équipement

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a eu une rencontre en restreint avec le chef de service des Ressources matérielles, M. Michel Dumas, le 22 août dernier. Lors de cette rencontre, il y a eu discussion sur les dossiers à prioriser. Nous comptons cet automne relancer le projet des habits de motoneige.

M. Rolland informe qu'il veut aussi faire un sondage sur les équipements du patrouilleur afin de voir s'il y a nécessité de faire une mise à jour cinq ans après la réforme majeure

des uniformes. Dans un même ordre d'idées, M. Rolland propose de faire des groupes focus sur les équipements de base nécessaires pour un enquêteur.

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe l'assemblée que les dossiers de lampe de poche attachable et de cagoule anti-crachats sont en développement et que les dossiers évoluent tranquillement.

Véhicules équipés de bandes translucides

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée, suite à une question sur les véhicules à bandes translucides utilisés en projet pilote, que ces véhicules sont considérés comme des véhicules semi-identifiés et que les mêmes restrictions s'appliquent à ce véhicule.

Patrouilleurs en remplacement d'enquêteurs à long terme ayant de la difficulté pour changer leur pistolet Glock 26 pour le 17

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il fera des représentations auprès des personnes concernées à l'armurerie afin de voir la possibilité de faire l'échange de pistolets lorsqu'il y a prêt à long terme.

Gala des Prix policiers

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que les Prix policiers se tiendront le 15 novembre prochain. M. Rolland demande aussi aux membres de l'assemblée de faire une relance auprès de leurs membres et de les informer que la date limite d'inscription de candidat est le 15 octobre prochain pour l'année en cours. Pour toute inscription reçue après cette date, M. Rolland indique qu'elles seront prises en considération pour le gala de 2013 seulement.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Ø Présentation de M. Charles-Antoine Villeneuve concernant l'état des surplus en assurance-maladie et le plan de communication
- Ø Comité du Fonds d'investissement de l'APPQ
- Ø Plan informatique avec budget de 150 000 \$
- Ø Entente forfait avec Telus et Service téléphonique APPQ
- Ø Présentation de M^{me} Chantal Chartier de Belairdirect concernant la permission de sollicitation de nos membres
- Ø Rapport du comité des Finances
- Ø Acceptation de la liste des chèques
- Ø État des résultats comparatif
- Ø Cérémonie des policiers morts en devoir

Présentation de M. Charles-Antoine Villeneuve concernant l'état des surplus en assurance-maladie et le plan de communication

Présentation de M. Charles-Antoine Villeneuve concernant l'état des surplus en assurance-maladie et le plan de communication.

Fonds d'assurance-maladie - Situation financière au 31 juillet 2012

§ Surplus au 31 décembre 2011 :	807 000 \$
§ Surplus estimé de la période du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2012 :	808 000 \$
§ Surplus estimé au 31 juillet 2012 :	1 615 000 \$

Plan de communication

Le plan de communication mis en place à compter de l'été 2011 a été un facteur déterminant du succès des modifications au régime :

- § Articles dans la revue *Au Devoir*, communiqués généraux envoyés à domicile, utilisation de l'Extranet.

- § Prise de conscience des membres et adoption de meilleures habitudes de consommation avant l'adoption des changements du 1^{er} janvier 2012.
- § Remplacement des médicaments originaux par leurs versions génériques et augmentation de la durée dispensée.
- § Maintien des taux de prime au 1^{er} juillet 2012.
- § La communication a permis de répondre à la très grande majorité des questions et d'éviter les « surprises » pour les membres.
- § Très peu d'appels au Centre d'appels.

Pour maintenir à long terme les gains pour le régime et pour gérer les augmentations des 1^{er} juillet 2013 et 2014, il faut maintenir une communication constante avec les membres :

Pharmacie postale, dernière communication dans la revue *Au Devoir* (juillet 2012). Déjà des témoignages très positifs des membres... qui ont économisé jusqu'à 60 %! Pour l'automne 2012, nous proposons une communication ciblée envoyée au domicile des membres qui consomment les médicaments originaux les plus importants.

L'APPQ encourage clairement la réduction des coûts associés aux médicaments génériques : aucune franchise sur les médicaments génériques et meilleur pourcentage de remboursement. Selon les données du 1^{er} trimestre 2012, il y a encore 13 % des demandes de remboursement qui sont pour des médicaments originaux. Des économies additionnelles de plus de 500 000 \$ pourraient être encore réalisées.

Comment faire plus?

Informé/conscientiser les consommateurs de médicaments originaux à l'effet qu'une version générique existe et encourager la substitution lors du renouvellement à la pharmacie.

Communiqué simple d'une page.

Contenu :

Rappel de l'objectif de la réduction de coût du régime et le GEL DE LA TARIFICATION.

Réception de ce communiqué en raison de leur consommation récente de médicaments originaux dont un générique existe. Noms des médicaments originaux utilisés spécifiés. Rappel de l'efficacité des médicaments génériques, leurs faibles coûts et de l'impact sur le régime. Invitation à les utiliser. Communication envoyée au domicile d'utilisateurs des médicaments originaux (estimation entre 200 et 500 membres).

Budget estimé : 10 000 \$

Envois de l'automne 2012 (3 000 \$ à 4 000 \$ pour les envois subséquents) 200 à 500 envois, incluant les frais d'impression, d'insertion et d'envois postaux.

Comité du Fonds d'investissement de l'APPQ

Volet Flexible

- a) Pour faciliter le transfert, il y a eu un prêt de I-A d'un montant de 8 M\$, sans intérêt, pour une durée de 5 jours. Ce prêt a été remboursé lors du transfert.
- b) Un programme de communication avec les membres est en cours afin d'annoncer le changement d'administrateur.
- c) I-A a demandé au comité de statuer sur l'information qui doit être présentée aux membres concernant le rendement du volet flexible. Le comité a décidé ce qui suit :

Décision :

- Sur le site sécurisé de I-A disponible quotidiennement, le rendement NET doit paraître.
 - Sur le relevé trimestriel électronique, le rendement NET doit paraître.
 - Sur le relevé annuel papier, afin de laisser inchangé le relevé qui était préparé par la Caisse Desjardins, aucun rendement ne doit paraître.
- d) M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, confirme qu'il y a eu une bonne coopération de la part de la Caisse Desjardins lors du transfert. À cet effet, il est suggéré que le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, écrive les deux lettres suivantes :

- Une lettre au Conseil d'administration de la Caisse pour souligner leur coopération et les remercier. Cette lettre devrait inviter le Conseil de la Caisse à communiquer avec les deux vice-présidents de Desjardins Sécurité Financière qui ont participé à la présentation de leurs services afin de mieux connaître les enjeux.
 - Une lettre à la Caisse demandant la récupération du logiciel d'administration du Flex qui est la propriété de l'APPQ.
- e) Fonds immobilier Standard Life : les membres du comité confirment leur volonté d'ajouter la classe Immobilier pour le volet flexible et mandate M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, pour parler avec Standard Life afin de clarifier l'aspect légal de transporter leur fonds immobilier sur la plateforme I-A. Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, a contacté immédiatement Standard Life et a reçu la confirmation qu'il n'y a pas de contraintes légales pour effectuer cette opération.

Il est donc convenu que le comité poursuive ses démarches pour aller de l'avant avec cette approche. Depuis le 1^{er} octobre, 15 % du portefeuille du volet Flex détient le fonds immobilier Standard Life.

Volet Fonds commun de placement

- a) Phase II : le comité discute des impacts à prévoir s'il était un jour décidé de transférer les deux fonds APPQ vers une plateforme d'assureur, ce qu'on appelle la phase II. M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, a eu quelques discussions avec I-A et ces derniers indiquent qu'il faut prévoir environ 6 à 9 mois pour un transfert éventuel des deux fonds APPQ vers leur plateforme.

De son côté, M. Robert Daigneault du Trust Banque Nationale indique que 3 à 4 mois sont nécessaires pour terminer les comptes actuels. De plus, il indique qu'il serait important de ne pas faire un transfert en date du 1^{er} juillet d'une année, puisque ceci compliquerait grandement la transaction.

De plus, il indique qu'il y aura lieu de porter attention à l'impact fiscal pour les membres qui auraient des placements non enregistrés. À cet effet, il s'engage à faire parvenir au comité la liste des cas de placements non enregistrés.

(Note : le 26 juillet 2012, M. Robert Daigneault a fait parvenir le fichier contenant l'information promise. Il y a 15 membres qui ont de tels placements. Pour chacun, la valeur au livre et la valeur marchande sont indiquées).

Plan informatique avec budget de 150 000 \$

Contexte :

Le présent mandat cible les améliorations du système GESMEM. Nous avons fragmenté les requis en trois (3) groupes selon les priorités de l'APPQ. Les évaluations incluent le développement, test, correction, documentation et les éléments de risque.

Section 1 : Amélioration des niveaux critiques

Il y a quatre requis identifiés à ce niveau et les membres du Conseil de direction s'informent de chacun des requis.

732 Trouver un membre par ses coordonnées bancaires

- Le requis : ajouter « Coordonnées bancaires » comme critère de recherche à la page de recherche de membre.
- Avantage ou justification du requis :
Permet de trouver et d'authentifier un membre par ses coordonnées bancaires.

GESMEM

1978 Inscrire cumulatif RAMQ

- Le requis : M^{me} Lucie Goulet, gestionnaire au département des assurances, suggère de présenter à l'écran lors d'une session Team Viewer. Pour l'instant, pas de requis, voir TFS.

1978 pour statut

- Avantage ou justification du requis : pouvoir choisir la valeur du cumulatif, outre ce que le système calcule.

2087 Modification des primes d'assurance-vie (à l'avance)

- Le requis : avant d'appliquer les primes, pouvoir obtenir un rapport avec les augmentations de primes à prévoir.
- Avantage ou justification du requis : permet d'imprimer ce rapport à l'avance, avant l'application des primes.

2169 Rapport affichant les membres retraités sans RAMQ

- Le requis : un rapport qui sort les membres et membres de la famille qui devraient avoir une contribution de la RAMQ, mais n'en ont pas présentement.
- Avantage ou justification du requis : l'APPQ perd de l'argent en payant une portion que la RAMQ devrait payer. Il existe actuellement plusieurs cas.

Section 2 : Amélioration des niveaux importants

Il y a 3 requis identifiés à ce niveau et les membres du Conseil de direction s'informent de chacun des requis.

1979 Lignes bloquées, ne valide pas les frais hors délais

- Le requis : le système doit reconnaître les transactions hors délais lorsque les réclamations sont manipulées par les employés du département. M^{me} Lucie Goulet propose qu'on ajoute une tâche qui serait roulée manuellement par un employé du département une fois par semaine. Cette tâche aurait une action sur les réclamations trouvées hors délais.
- Avantage ou justification du requis : pourrait faciliter le travail des employés du département qui doivent présentement être aux aguets pour cette situation et ainsi éviter de payer en trop.

1980 Fichier électronique Telus envoie des documents hors délais qui devraient donc être exclus

- Le requis : les réclamations hors délais devraient être ignorées, mais ajoutées à GESMEM. M^{me} Lucie Goulet propose de les inclure dans un certain rapport existant

contenant le rejet des lignes. Préalable : doit pouvoir modifier les gabarits de rapports XpertDoc.

- Avantage ou justification du requis : s'il arrive souvent que Telus envoie des réclamations hors délais, cette fonctionnalité pourrait leur faire économiser de l'argent.

1977 Ajouter commentaire écran médicaments

- Le requis : on ajoute de l'information aux médicaments en permettant aux employés du département d'y ajouter un commentaire.
- Avantage ou justification du requis :
Permet d'ajouter toutes sortes de notes aux médicaments.

Section 3 : Amélioration souhaitable pour 2013

Il y a 4 requis identifiés à ce niveau et les membres du Conseil de direction s'informent de chacun des requis.

729 Présenter des relevés quand il y a des réclamations annulées ou débitées

- Le requis : l'information - par exemple les réclamations annulées ou débitées - ne s'affiche pas aux bons endroits dans le rapport. Par conséquent, les totaux affichés sont incorrects.

Préalable : doit être en mesure de modifier le gabarit de rapport XpertDoc déjà existant dans GESMEM.

- Avantage ou justification du requis : évite la confusion créée par les totaux erronés lors de réclamations annulées.

725 Permettre de repartir la génération des rapports où la tâche est rendue

- Le requis : pour chaque tâche qui pourrait échouer, permettre qu'elle redémarre à l'endroit où elle a échoué.
- Avantage ou justification du requis : très appréciable pour les tâches qui génèrent de multiples rapports.

726 Améliorer dossier policier conjoint (compte bancaire, enfants)

- Le requis : M^{me} Lucie Goulet suggère de présenter à l'écran lors d'une session Team Viewer. Pas de requis pour l'instant.
- Avantage ou justification du requis : dépendamment des améliorations proposées, on pourrait accélérer et faciliter le travail des usagers, ou encore ajouter de nouveaux plans ou couvertures, si nécessaire.

727 Pouvoir imprimer l'aperçu avant le dépôt final

- Le requis : générer un rapport sans sauvegarder les dépôts en BD.
- Avantage ou justification du requis : permet de voir les chiffres avant de faire le dépôt.

Section 4 : Migration des rapports

L'approche qu'Alcero préconise est basée sur une technologie reconnue et standard du marché, soit Microsoft Report Services. Objectifs suivants :

L'avantage de cette technologie permet à l'APPQ d'atteindre les points suivants :

- Performance drastiquement améliorée.
- Technologie éprouvée (SSRS) et évite à l'APPQ d'être dans une solution propriétaire.
- Compatibilité avec les formats actuels (docx et pdf).
- Exécution du côté serveur (ce qui libère le PC de M^{me} Lucie Goulet et améliore les performances).
- Garantit l'intégrité des données et facilite les correctifs à apporter aux rapports.
- Uniformise les technologies de rapports déjà utilisées pour Syndicat Plus.
- Simplifie le support et les améliorations à GESMEM.

De plus, dès que l'ensemble des rapports auront migré, Alcero assurera les changements de ceux-ci dans son contrat de maintenance.

Pour des considérations budgétaires et afin d'offrir une flexibilité financière à l'APPQ, Alcero a scindé le projet de migration des rapports en deux étapes.

Section 4.1 Rapports de niveau critique

Ces deux rapports sont considérés comme critiques par M^{me} Lucie Goulet et nos ressources internes :

- Les rapports des réclamations hebdomadaires, mensuels, trimestriels
- Les rapports annuels utilisés pour les rapports d'impôts
- Incluant les rapports suivants :

2073 Rapport du solde des débits pour la vérificatrice.

1976 Pouvoir sortir une liste des membres qui ne sont pas hebdomadaires.

2086 Sur le relevé de transactions, pouvoir inscrire le type de protection en toutes lettres, au lieu d'une seule.

Section 4.2 Rapport de niveau important

L'ensemble des rapports restants pourront être traités dans cette étape du projet. Gardons à l'esprit que, dans la section 4.1, les rapports ciblés sont très complexes et que l'ensemble des composantes technologiques et de développement sont incluses dans cette étape.

Les rapports (au nombre de 60) constituent à la fois le plus grand chantier, puisqu'ils sont très nombreux, mais il solutionnera une grande partie du problème de fiabilité du système. En effet, la longueur d'exécution de ces derniers, avec l'outil XpertDoc, fait en sorte que le système est plus lent et plus fragile. De plus, advenant un changement de technologie au niveau du logiciel GESMEM, cela devrait permettre l'utilisation de ces rapports puisqu'ils sont indexés sur la base de données et non encryptés dans le code source.

Entente forfait avec Telus et Service téléphonique APPQ

Une nouvelle entente avec Telus a été négociée. Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction qu'il a réussi à négocier un rabais sur le volume de l'Association pour ce qui est de la téléphonie cellulaire. Les économies sont évaluées à 50 % de plus de ce qui avait été négocié auparavant. Pour ce qui est de la téléphonie au bureau, une négociation a lieu avec Bell pour une diminution de coûts, l'entente précédente était avec Connectel.

Présentation de M^{me} Chantal Chartier de belairdirect concernant la permission de sollicitation de nos membres

Présentation

Envoi d'une lettre par base de données fournie par l'APPQ (automne 2012, mise à la poste semaine du 24 octobre).

Contenu du document :

- Offre automobile et habitation
- Assurance frais juridique gratuite
- Diffusion du code de groupe pour soumission sur le Web
- Et clause de non-sollicitation avec possibilité d'extraction de la base de données. (voir texte ci-dessous).

« Si vous préférez ne pas recevoir d'information sur les produits et services offerts par belairdirect, ni être contacté par un agent du Service à la clientèle de belairdirect, veuillez aviser Marie-Ève Cournoyer au 1 888 495-6999, poste 60529, ou par courriel à marie-eve.cournoyer@belairdirect.com, avant le 2 novembre 2012. »

Après le 2 novembre 2012, une équipe dédiée chez belairdirect sollicitera les gens intéressés de recevoir :

- Soit une offre de soumission auto/habitation (à la demande du membre s'il est dû pour une soumission)
ou
- le représentant sollicitera le membre afin de lui demander sa date de renouvellement seulement et, avec son consentement, il le rappellera à sa demande.

Pour la sollicitation téléphonique, la loi en vigueur depuis le 30 juin 2006 avec le projet de loi C-37 qui traite de la modification sur les télécommunications nous permet de faire du télémarketing de cette manière (source : bureau juridique de belairdirect).

Après la présentation, il est convenu de donner à belairdirect la permission de faire des sollicitations en respectant les étapes suivantes :

- Ne pas appeler les membres qui sont déjà inscrits au registre national de non-sollicitation téléphonique.
- Envoyer d'abord à tous les autres membres un avis écrit, disant qu'une sollicitation sera faite dans les prochaines semaines et leur donner l'opportunité contraire s'ils ne désirent pas de sollicitation.
- Enfin, si ces conditions sont réunies, belairdirect pourra faire une sollicitation téléphonique pour ceux qui ne se seront pas exclus de ce type de télémarketing.

Rapport du comité des Finances

Le rapport du comité des Finances est déposé et adopté unanimement.

Acceptation de la liste des chèques

La liste des chèques est déposée et a été adoptée unanimement.

État des résultats comparatif

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, dépose l'état des résultats.

Des discussions ont lieu sur les écarts budgétaires et les risques pour chacun des postes.

Il est convenu qu'il faudra la collaboration de tous les départements afin d'arriver à un budget équilibré, en ligne avec le respect des prévisions budgétaires.

Cérémonie des policiers morts en devoir

M. Charles Hopson, directeur du district de l'Outaouais, demande à M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, s'il y a un budget prévu pour le petit-déjeuner qui se

tiendra au Quartier général de l'Outaouais le matin de la cérémonie en l'honneur des policiers morts en devoir.

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, lui répond par l'affirmative. Comme par le passé, l'APPQ défraiera les coûts et M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, demande au directeur de lui donner le nom du responsable afin de s'assurer du suivi auprès du traiteur.



Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl